



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR
N°48



France Renouvelables est l'association porte-parole des énergies renouvelables électriques en France. Elle défend et promeut leur développement et rassemble plus de 360 membres, professionnels de la filière, répartis sur l'ensemble des chaînes de valeur. Nous portons une vision systémique autour de la pilotabilité des énergies renouvelables électriques, du système électrique, du développement du stockage et des flexibilités associées. Nous formulons des propositions politiques et des recommandations techniques pour améliorer le cadre réglementaire et économique permettant le bon

Le point de vue de France renouvelables sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

France Renouvelables approuve la reprise des trajectoires établies par les 7 groupes de travail créés en juin 2023 pour mettre à jour la stratégie énergétique et climatique de notre pays. Ces groupes pilotés par des parlementaires et élus locaux ont associé, l'ensemble des partenaires économiques et notamment les acteurs des énergies renouvelables électriques, dont fait partie France Renouvelables. France Renouvelables relève que l'Etat n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts de concertation depuis 2021.

Ainsi, comme le développe le cahier d'acteurs ci-après, dans le domaine des énergies renouvelables électriques, les objectifs présentés sont favorablement accueillis par France Renouvelables nonobstant 5 points d'attention portant sur le traitement du repowering, la segmentation du solaire photovoltaïque, le calendrier sur l'éolien en mer et le besoin d'objectifs quantifiés en matière de stockage par batteries et d'électrification des usages aux horizons 2030 et 2035. L'inclusion de ces 2 derniers points (stockage par batteries et électrification des usages) dans la programmation pluriannuelle énergétique (PPE) permettra de cranter la transformation du système électrique français.

En termes de calendrier, il nous semble essentiel au regard des enjeux économiques et industriels, de conclure l'exercice et de publier officiellement les textes d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025 au plus tard. Il faut donner aux filières industriels un horizon stable et clair, et aux investisseurs un signal pour faire le choix de la France.

Traiter le repowering en dehors des volumes proposés

Les objectifs éoliens terrestres (33 à 35 GW en 2030 et 40 à 45 GW en 2035) correspondent à une fourchette de 1,5 à 1,9 GW par an. C'est le rythme actuel à conserver tout en veillant à une répartition équilibrée entre les territoires. L'arrivée d'un nombre important de parcs en fin de vie sur la période 2025 – 2035 (entre 8 et 13 GW), demande de compléter cette fourchette par des volumes de repowering. Les volumes additionnels pour le repowering doivent permettre d'atteindre un rythme annuel de raccordement de l'ordre de 2 à 2,5 GW par an.

Les objectifs éoliens en mer à sécuriser le plus rapidement possible

Les objectifs éoliens en mer proposés reprennent ceux du pacte éolien en mer conclus en mars 2022 entre l'Etat et la filière, avec 18 GW en service en 2035. La planification par façade arrêtée par la Ministre le 18 octobre 2024 doit désormais être complétée par le lancement d'un macro-appel d'offres de 10 GW début 2025. Les résultats de l'ensemble des appels d'offre en cours ou en préparation (de l'AO 7 à l'AO 10) devront, sans exception, être connus au plus tard à l'été 2026 afin de permettre une montée en charge progressive de la chaîne de valeur et une vague de mise en service étalée sur la période 2031 – 2035.

Revoir la segmentation des objectifs solaires pour valoriser les segments les plus compétitifs

Les objectifs solaires photovoltaïques visent de 5,3 à 7,8 GW par an, ce qui est de nature à sécuriser un marché pour des investissements industriels sur le territoire national. Pour France Renouvelables, l'enjeu est de tendre vers une répartition entre centrales au sol (55

%), toitures (35 %) et auto-consommation résidentielle (10 %), afin de valoriser le segment de marché le plus compétitif pour les entreprises et les ménages.

La flexibilité de l'offre et le stockage, un axe majeur manquant et à ajouter dans la future PPE

La PPE doit prévoir des objectifs de développement sur le stockage par batteries afin de commencer à tester les modèles économiques pertinents qui *in fine* permettront le développement à grande échelle. En effet, seul un objectif chiffré sera de nature à donner la visibilité nécessaire aux acteurs de marché (développeurs, producteurs, investisseurs, agrégateurs...). Ainsi, France Renouvelables recommande d'inscrire un objectif de stockage par batteries de 6 GW à l'horizon 2030 et de 10,5 GW à l'horizon 2035. D'un point de vue industriel, des synergies industrielles pourront être exploitées avec les giga factories de batteries en construction pour la mobilité électrique afin de leur proposer une diversification de leurs débouchés.

La nécessité d'adosser à la PPE un plan d'électrification des usages clairement piloté

France Renouvelables recommande d'inscrire directement dans la PPE, un objectif de part de l'électricité dans le mix énergétique de 35% à l'horizon 2035. Pour accompagner la mise en œuvre de cet objectif, France Renouvelables recommande de mettre en place une instance de pilotage de la trajectoire d'électrification des usages dans les différents secteurs d'activité (bâtiments, mobilité, industrie), sinon le passage de 27% à 50 – 60% d'électricité dans le mix énergétique d'ici 2050 ne se fera pas. Le pilotage de ce plan devra se faire au niveau interministériel et devra garantir une transformation effective

des usages et une mise en cohérence des différentes actions de l'Etat (notamment budgétaires et fiscales) au regard de l'objectif d'électrification. Ainsi ce plan d'électrification devra intégrer un plan pluriannuel de la réforme de la fiscalité énergétique en accompagnement de l'électrification des usages. (Cf. *Rapport de la Cour des comptes de septembre 2024*).

La nécessité d'intégrer l'optimisation économique dans la réparation des objectifs pour l'appel d'offres

Dans un moment où l'argent public est plus rare, il faut l'investir sur les meilleurs segments de marché en donnant la priorité aux technologies / segments de marché les plus compétitifs et les plus pilotables (cf. ci-dessus sur les objectifs éolien et solaire photovoltaïque). Aussi, cela doit passer par l'optimisation du fonctionnement des appels d'offre pour les filières éoliennes sur terre et solaire photovoltaïque au sol. A ce titre, France Renouvelables préconise :

- La mise en place d'un rythme de 3 appels d'offres par an ;
- L'inscription dans les cahiers des charges des AO de la date d'annonce des lauréats avec un délai de l'ordre de 4 à 5 semaines à compter de la clôture des candidatures ;
- L'optimisation du fonctionnement des mécanismes d'indexation pour absorber les chocs de matières premières et de taux sans mettre en péril les investissements ;
- Le maintien de volumes appelés dans les AO d'environ 900 MW par AO, le cas échéant de faire évoluer les volumes appelés à la hausse si on constate des retards sur les trajectoires.

Conclusion

France Renouvelables rappelle que les énergies renouvelables électriques et l'électrification des usages répondent aux enjeux du climat, du pouvoir d'achat des